



TNDA AVOCATS

PP *TNDA est un cabinet spécialisé en droit du travail, droit de la sécurité sociale et droit pénal.*



## LFSS pour 2024 : Les nouveautés sur les cotisations sociales

Comment les changements de la LFSS pour 2024 vont-ils impacter vos cotisations sociales ? Tour d'horizon des ajustements clés qui pourraient affecter votre entreprise.

### RÉDUCTION DES COTISATIONS : UN PLAFOND AJUSTÉ

Le plafond de rémunération pour bénéficier des réductions sur les cotisations patronales de maladie et d'allocations familiales a été

redéfini. Désormais, ce seuil est basé sur le Smic au 31 décembre 2023. Par exemple, pour les allocations familiales, la réduction s'applique jusqu'à 3,5 fois le Smic, soit 73 382,40€ annuellement. Cela signifie que les employeurs pourront profiter d'une réduction du taux de cotisation patronale d'allocations familiales pour les salaires n'excédant pas ce montant.

## **INDEMNITÉ DE RUPTURE CONVENTIONNELLE : UNE EXONÉRATION PRÉCISÉE**

La réforme de l'indemnité de rupture conventionnelle individuelle apporte son lot de nouveautés. En 2024, cette indemnité sera exonérée de cotisations sociales jusqu'à 2 PASS, équivalant à 92 736€, indépendamment du droit à pension de retraite du salarié. Cependant, elle reste soumise à l'impôt sur le revenu. Cette mesure vise à simplifier le calcul des indemnités tout en maintenant une certaine protection pour les salariés en phase de négociation de départ.

## **CONSEILS POUR LES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES ET GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS**

Pour les entreprises étrangères sans établissement en France, il est crucial de s'inscrire au guichet unique géré par l'INPI dès le 1er mars 2024, car la désignation d'un représentant résidant en France ne sera plus possible pour les obligations déclaratives et de paiement des cotisations sociales. De même, les groupements d'employeurs doivent se préparer à une modification dans le calcul des seuils d'effectif de sécurité sociale : les salariés mis à disposition ne seront plus comptabilisés dans l'effectif du groupement, sauf pour la tarification AT-MP.

Pour récapituler, les ajustements apportés par la LFSS pour 2024 concernent les plafonds de rémunération pour les réductions de cotisations, l'exonération des indemnités de rupture conventionnelle, les règles de comptabilisation des salariés pour les groupements d'employeurs, ainsi que les procédures pour les entreprises étrangères. Ces changements nécessiteront une attention particulière de la part des

comptables et des services RH pour garantir la conformité et optimiser les avantages pour les entreprises et leurs employés.



Retrouvez notre référencement sur [legal500.com](https://www.legal500.com)

TND A figure parmi les 50 cabinets de droit social répertoriés dans le supplément "Droit Social" du FIGARO Partner, du 12/01/2024

Retrouvez tous nos classements et récompenses, les derniers articles de nos associés sur notre site !

<https://www.calameo.com/read/0055763745db3b36cabfa>

J'y vais !

J'y vais !

J'y vais !



[01 58 36 56 56](tel:0158365656)



12 rue de Berri  
75008 Paris



[e.durand-gasselin@tnda.eu](mailto:e.durand-gasselin@tnda.eu)

[Voir dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

